

— LA —  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 — DE MONTREAL —

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine — IV. Œuvres des tabernacles. — V Mgr de Namur à Montréal. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII L'arme du jour. — VIII Patronage Saint-Vincent de Paul. — IX Société d'une messe. — X Sœurs de Miséricorde. — XI Aux prières.

**AU PRONE**

**Le dimanche, 30 janvier**

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La fête (1) et la solennité de la Purification (ou du titulaire, en quelques églises).

**OFFICES DE L'ÉGLISE**

**Le dimanche, 30 janvier**

Messe de la SEPTUAGÉSIME, *semi-double* ; (privil. contre les offic. de 2e cl.) ; mém. de sainte Martine, 3e or. *Deus, qui* ; préf. de la Trinité. — Vêpres de saint Pierre Nolasque (hymne *Iste... supremus*) ; mém. du dim. et de sainte Martine.

**TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES**

**Le dimanche, 6 février**

*Dans les églises paroissiales qui suivent (excepté Repentigny), l'on a anticipé au 30 janvier la solennité de la Purification de la sainte Vierge, et l'on fera le 6 février, avec la couleur violette, la bénédiction et la procession des cierges, puis on chante, avec la couleur requise la messe du titulaire. — (Repentigny) seule l'église paroissiale dédiée à la Purification de la sainte Vierge fait cette solennité le 6 février.*

**DIOCÈSE DE MONTRÉAL.** — Du 1 février, sainte Brigide ; du 2 février, la Purification (Repentigny) ; du 3 février, saint Blaise ; du 6 février, sainte Dorothee.

(1) La bénédiction des cierges (et la procession) peut se faire dans les chapelles et églises non paroissiales, même avec messe basse, mais le 2 février et non le dimanche suivant.